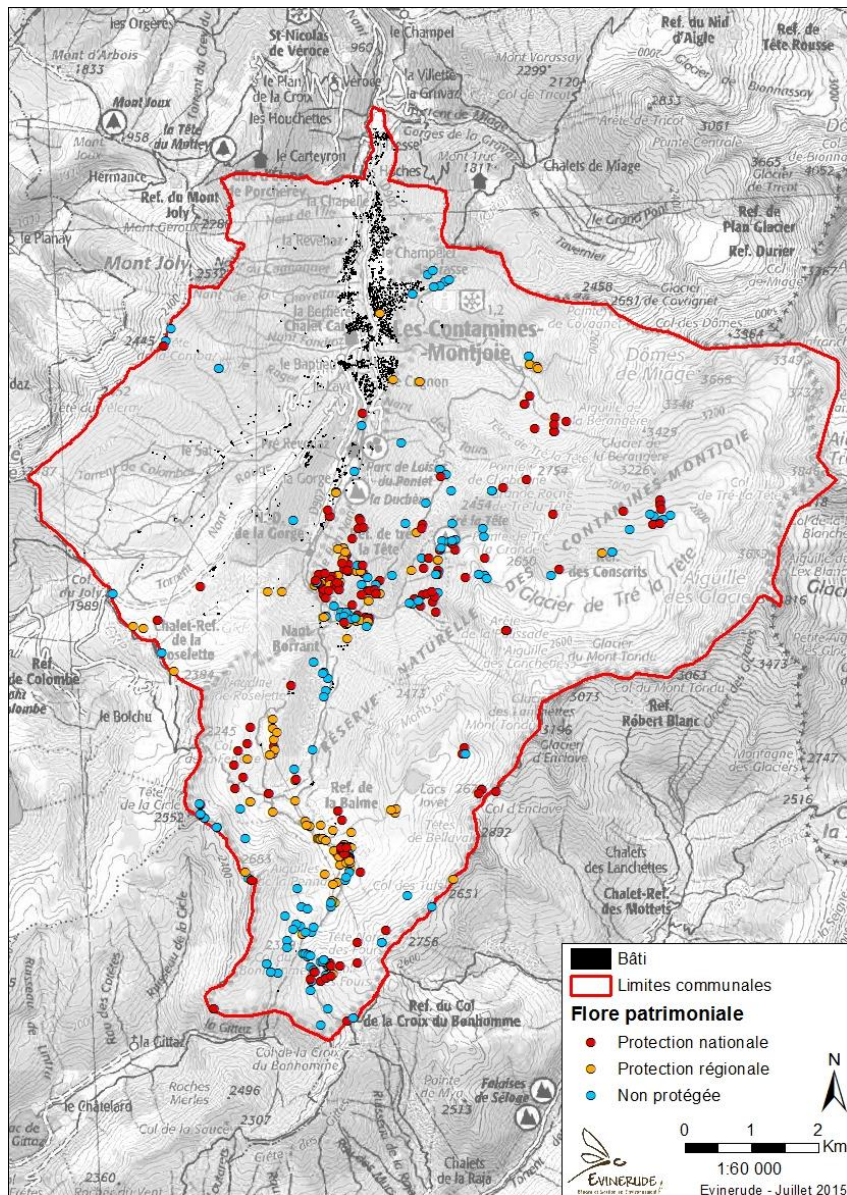
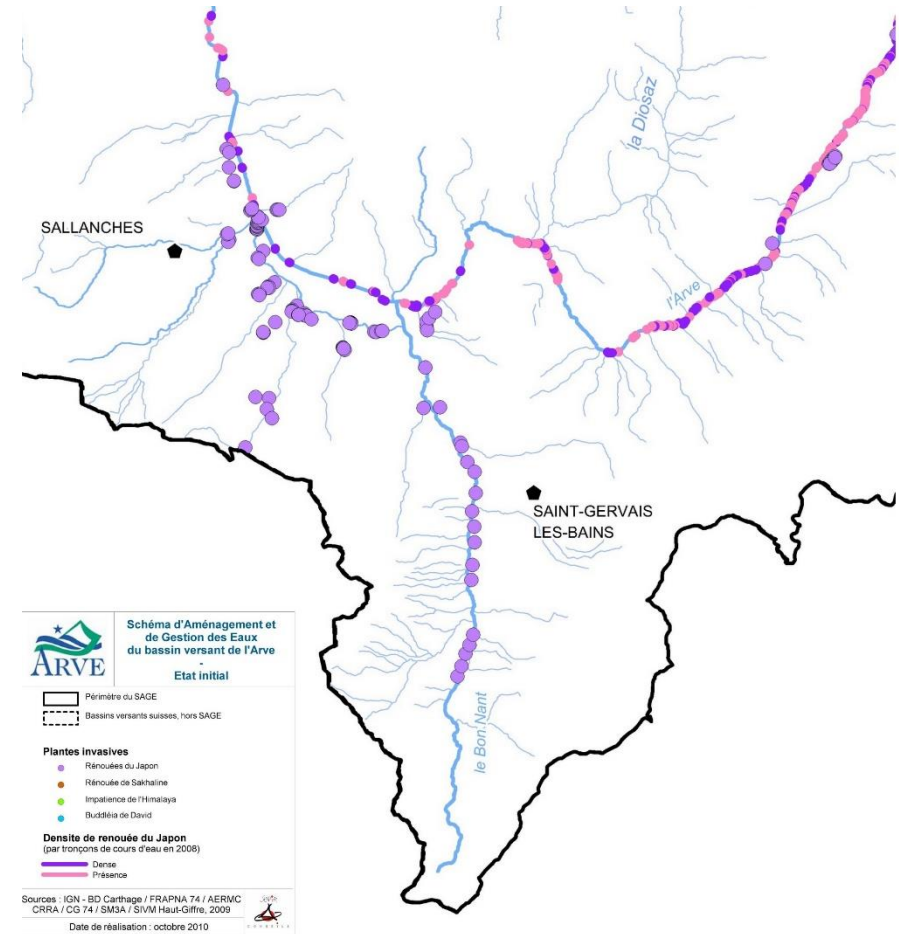


Carte de localisation de la flore patrimoniale (source données : ASTERS).



4.2.5. Flore invasive

La carte suivante précise les localisations connues sur la commune (d'après les données d'Asters).



Très fortement concurrentielle, la renouée du Japon est une plante d'origine exogène, qui, par son développement très rapide et sa résistance, empêche l'installation d'autres espèces herbacées. Elle apparait souvent en bordure de cours d'eau à la suite d'une mise à nu des terrains (en cas de travaux ou de décapage naturel) et peut conquérir des linéaires entiers de berges.

La renouée est implantée sur une grande partie du bassin versant de l'Arve et notamment sur le Bon Nant où elle est présente sur tout son linéaire en densité variable, pouvant être importante par endroit.

Les solutions pour son éradication sont multiples :

- sensibiliser des maîtres d'ouvrage et des entrepreneurs,
- établir des priorités pour l'éradication des invasives,
- poursuivre les chantiers de restauration expérimentaux sur les tronçons les plus dégradés.

L'une des principales difficultés à cet égard aujourd'hui, est le coût important de la main d'œuvre nécessaire pour l'arrachage.

Photo : Reynoutria X bohemica (fr.wikipedia.org)

Répartition de la renouée x bohemica le long du Bon Nant (source : extrait Atlas cartographique du SAGE de l'Arve).



La renouée du Japon (*Reynoutria x bohemica*)

4.2.6. Hiérarchie des enjeux et synthèse cartographique

La commune des Contamines-Montjoies est concernée par de nombreux enjeux, surtout concernant le patrimoine naturel.

Les enjeux liés aux milieux naturels sont retranscrits au travers de nombreux périmètres de protection, de gestion et d'inventaires abritant de nombreux habitats et espèces remarquables.

La Réserve Naturelle Nationale est le périmètre réglementaire le plus restrictif sur le territoire car abritant des espèces et habitats remarquables au niveau national liés au milieu alpin. La patrimonialité de ces secteurs est de plus accentuée par la présence d'un site Natura 2000 dont le périmètre est superposé au périmètre de la réserve. Ce secteur localisé à l'est du territoire est donc celui proposant le plus d'enjeux concernant le patrimoine naturel sur la commune. **Cet enjeu a été considéré comme très fort sur le territoire.**

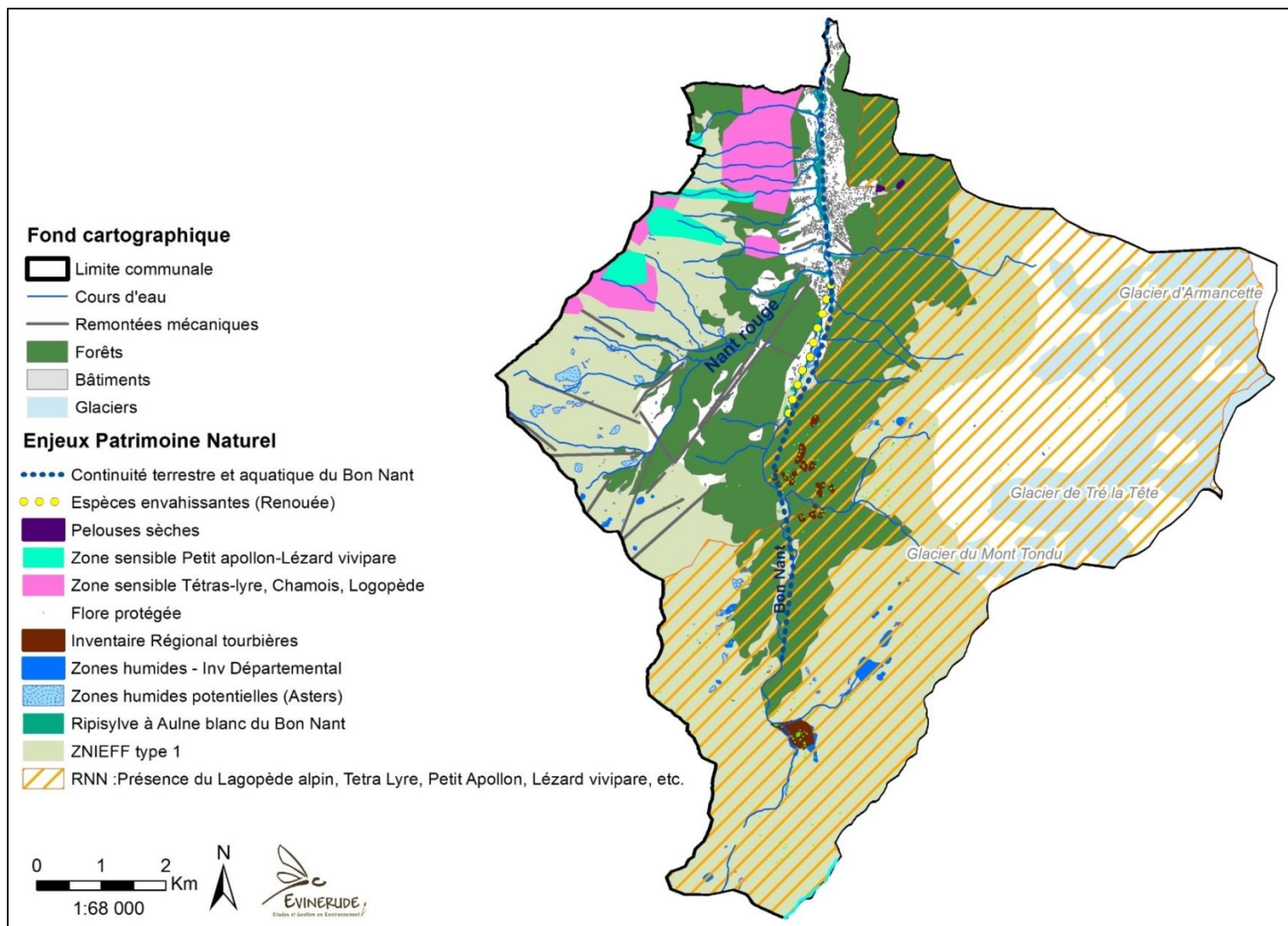
D'autres périmètres sont recensés sur le territoire et sont particulièrement sensibles : il s'agit des périmètres de zones humides. Ces milieux sont de plus en plus rares sur le territoire national, ils sont donc protégés réglementairement. Ces nombreux périmètres sont identifiés en grand nombre sur la commune et peuvent abriter une faune et une flore particulière liées aux habitats humides. Sur le territoire des Contamines-Monjoies, ce constat est d'autant plus vrai que certaines zones humides sont également des tourbières, milieux très sensibles abritant notamment des espèces floristiques strictement inféodées à ces milieux et donc très rares. **Il s'agit d'un enjeu fort sur la commune.**

Plus au nord, deux secteurs de pelouses sèches sont identifiés sur le territoire. Comme les zones humides, ces périmètres abritent des espèces spécifiques à ces milieux et donc rares. Cependant, ils ne sont pas réglementaires et donc **l'enjeu a été considéré comme modéré sur le territoire.**

Enfin, des périmètres d'inventaires sont également présents sur le territoire, identifiant des grands ensembles abritant des espèces patrimoniales au niveau régional (ZNIEFF de type 1). Au sein de ces périmètres, des secteurs favorables et sensibles pour plusieurs espèces en particulier ont été identifiés au nord-ouest de la commune (Tetra-Lyre, Chamois, Lagopèdes, Petit-Apollon, Lézard vivipare). **Un enjeu modéré a également été défini pour ces secteurs.**

Enfin, les ZNIEFF de type 2, grands ensembles identifiés sur plusieurs communes, sont également présents aux Contamines-Montjoie. Leur intérêt principal est de préserver les fonctionnalités écologiques d'un grand secteur en identifiant les milieux les moins anthropisés et donc perméables aux déplacements

Une analyse fine des enjeux écologiques est présentée dans la partie suivante. En tant que tel, **l'enjeu a été considéré faible sur la commune.**



4.3. La Trame Verte et Bleue : Réseau écologique

La Trame verte et bleue (TVB), est un outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité, qui va se traduire par la préservation d'un maillage de sites reliés pour former un réseau écologique d'espaces naturels terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue).

L'ambition première (qui émane des lois Grenelle) est d'enrayer la perte de biodiversité. Par la préservation et la remise en état des sites à forte qualité écologique, riches en biodiversité (les réservoirs) et par le maintien et la restauration des espaces qui les relient (les corridors), la trame verte et bleue vise à favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes, notamment dans le contexte de changement climatique.

Avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), et de manière récente avec la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), ces enjeux de continuités écologiques doivent désormais être intégrés par les collectivités (art. L110 du code de l'urbanisme).

Rappel de quelques définitions courantes

Corridor biologique	<p>Un corridor est une zone de passage privilégiée par la faune dans ses déplacements entre les différents éléments de son domaine vital. Ces zones (vallons, cours d'eau, haies, lisières forestières...) doivent répondre à certains besoins de l'animal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cache (par exemple, présence d'arbres tout au long du parcours), - Recherche d'un environnement spécifique (zone humide pour des batraciens), - Distances à « découvert » entre deux zones de « calme » ou de « cache » en faible nombre, - Absence d'un obstacle difficilement franchissable (autoroute qui empêche le passage, seuil en rivière), etc. <p>La notion de corridor biologique s'applique surtout à la faune, mais elle concerne également la flore. Des populations isolées ou réduites de plantes ne seront pas viables à long terme si elles ne peuvent avoir des échanges avec d'autres populations.</p>
---------------------	--

Réservoirs de biodiversité	<p>Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).</p>
Continuités écologiques	<p>Les continuités écologiques comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques</p>
Trame verte et bleue	<p>Vocabulaire lié à la stratégie « Trame verte et bleue » française et qui désignent officiellement depuis 2007 un des grands projets nationaux issus du Grenelle de l'Environnement. Elle est constituée de l'ensemble du maillage des corridors biologiques, des « réservoirs de biodiversité » et des zones-tampon ou annexes...</p> <p>La trame bleue est constituée d'espaces aquatiques (cours d'eau zones humides) et des espaces d'interface entre les milieux terrestres et aquatiques.</p>
Espace perméable	<p>Permettent d'assurer la cohérence de la TVB, en complément des corridors écologiques, en traduisant l'idée de connectivité globale du territoire.</p>

4.3.1. SRCE (Schéma régional de cohérence écologique)

La constitution de la Trame Verte et Bleue nationale se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui constituent de nouveaux documents dans la hiérarchie des outils de planification territoriale.

Le SRCE Rhône-Alpes a été élaboré conjointement par l'Etat (DREAL) et la Région, avec l'assistance technique du réseau des agences d'urbanisme de Rhône-Alpes (URBA3).

Le SRCE de Rhône-Alpes a été validé le 19 juin 2014 par le Conseil régional. La volonté a été d'établir une carte nuancée distinguant les secteurs soumis à des risques – potentiels ou avérés – de ruptures des continuités écologiques, relevant donc plutôt d'un enjeu de remise en bon état, et les secteurs globalement fonctionnels (dans une vision d'échelle régionale) relevant quant à eux plutôt d'un enjeu de maintien.

Le SRCE - RA propose également un plan d'actions stratégique qui s'appuie sur 7 grandes orientations, elles-mêmes déclinées en objectifs. L'orientation n°1 du SRCE concerne les PLU puisqu'elle s'intitule « Prendre en compte la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et dans les projets » avec 4 objectifs :

- Préserver les réservoirs de biodiversité des atteintes pouvant être portées à leur fonctionnalité
- Reconnaître les espaces perméables comme des espaces de vigilance
- Assurer la pérennité des corridors écologiques par la maîtrise de l'urbanisation
- Préserver la Trame bleue

La carte extraite de l'atlas cartographique du SRCE -RA est indiquée ci-après (échelle 1/100 000^{ème}).

Elle indique les enjeux suivants :

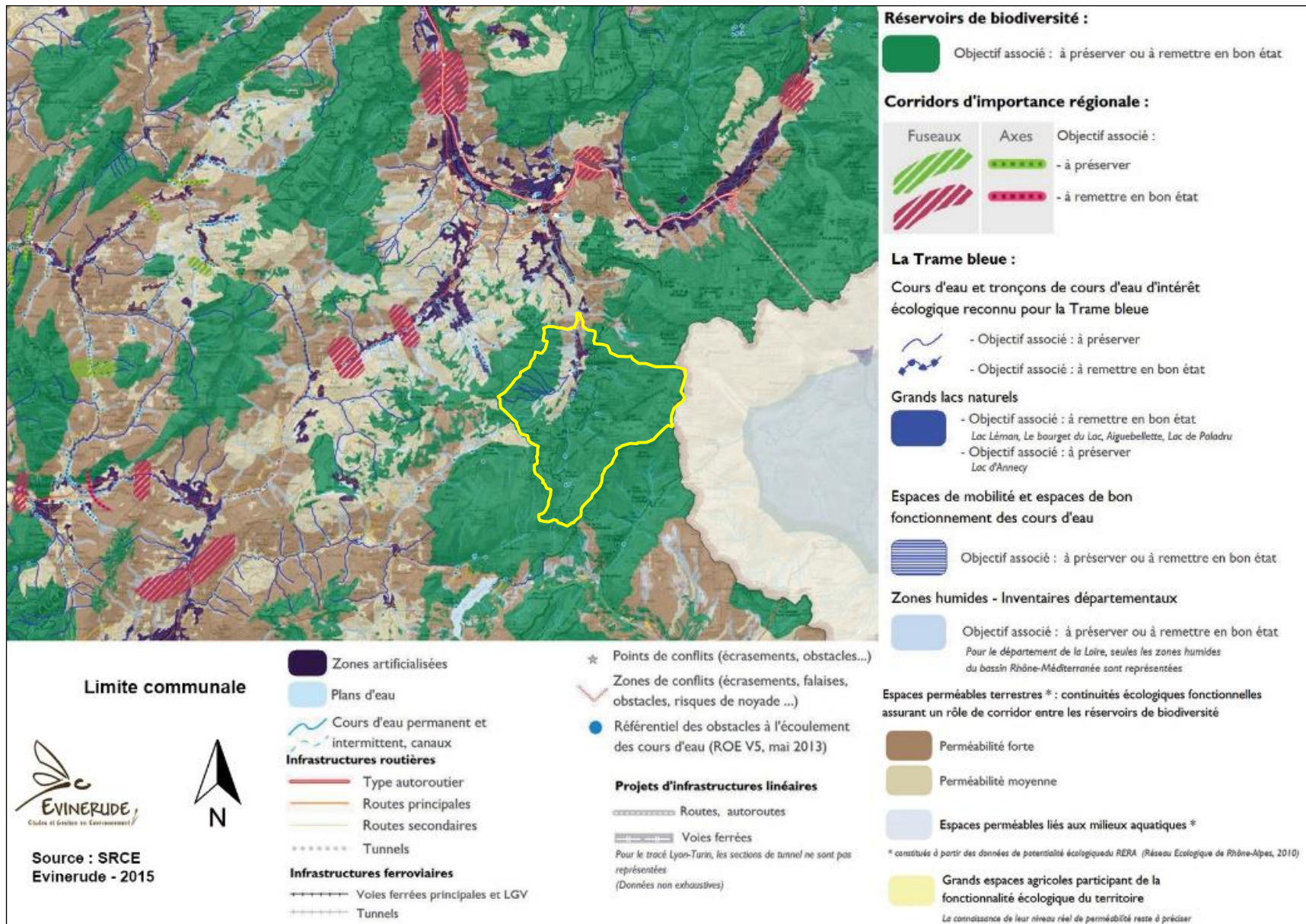
- Les versants Est et Ouest qui encadrent les zones urbaines du Val Montjoie, sont inclus en réservoir de biodiversité dans la trame Verte.

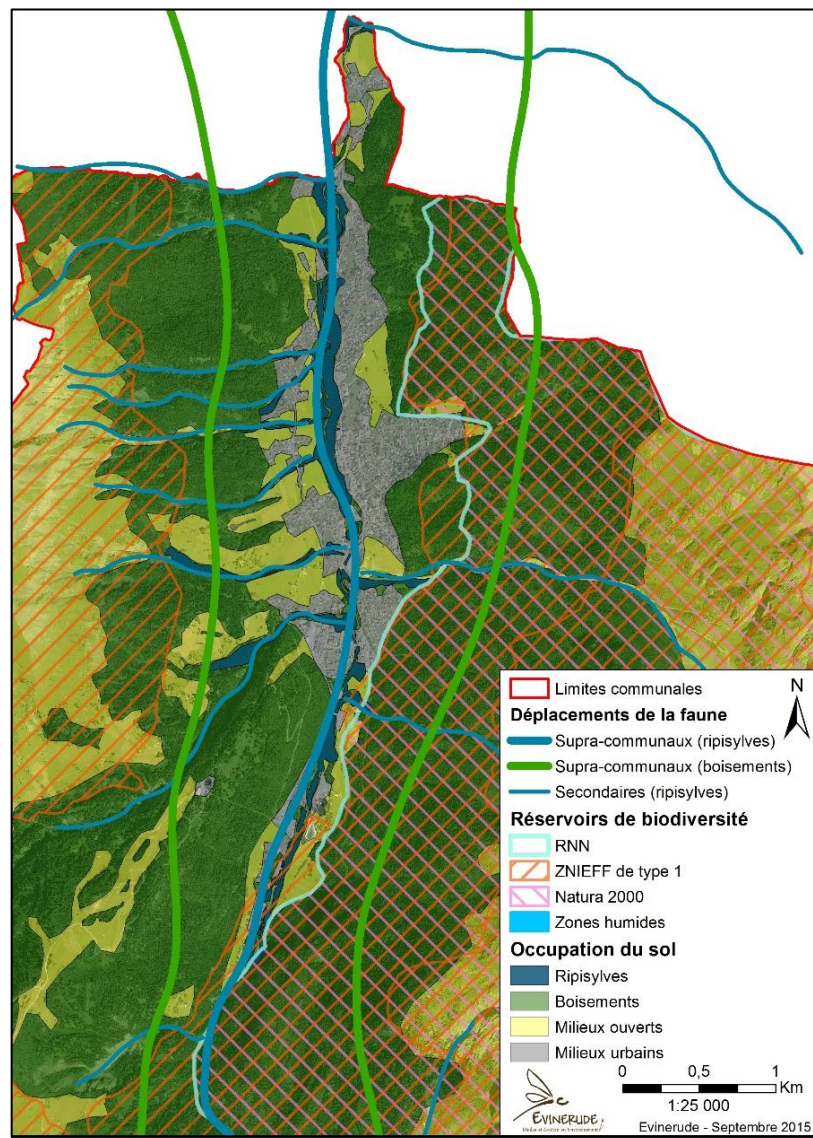
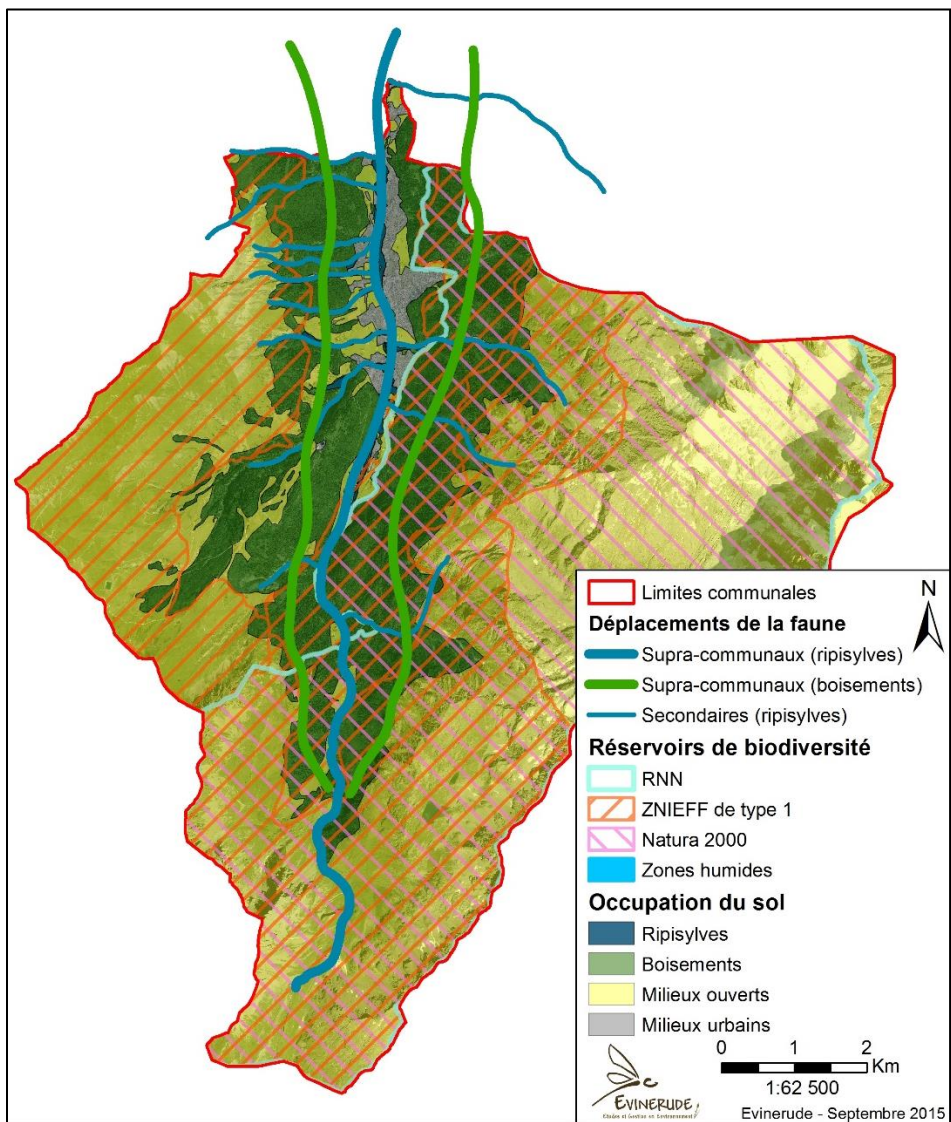
- Le Nant Rouge est indiqué comme un cours d'eau reconnu pour la Trame bleue à préserver. Le Bon Nant en amont n'est pas concerné du fait de nombreux obstacles présents sur son linéaire.
- Il n'y a pas de corridors d'importance régionale signalé.
- Les espaces qui entourent les zones bâties et qui font la transition avec les espaces forestiers (prairie de fauch et de pâture) sont indiqués de perméabilité moyenne à forte (nord de la commune) pour les déplacements de faune.

Du fait de sa forte naturalité, les axes de déplacement de la faune sont assez diffus sur l'ensemble de la commune. Les principaux obstacles au déplacement sont les infrastructures de sport d'hiver, les câbles de remontée mécanique ainsi que les contraintes naturelle (altitude, climat, risques naturels, topographie, etc.).

Pour les espèces piscicoles on peut également souligner la présence de nombreux obstacles (seuils, barrages) sur le Bon Nant.

Au niveau des zones urbaines, on peut également souligner la présence d'une ripisylve le long du Bon Nant et de ses affluents. Bien que cette dernière soit ponctuellement dégradée voir supprimée, elle reste présente sur une grande partie du linéaire. Elle facilite la circulation de la petite et moyenne faune le long du cours d'eau ainsi que les connexions avec les affluents du Bon Nant. Elle est à préserver.





4.3.2. Hiérarchisation des enjeux pour la Trame Verte et Bleue

La définition des Trames Vertes et Bleues de la commune a été réalisée grâce à l'analyse du SRCE et de la photoaérienne.

Ce travail a été complété par une analyse de terrain afin d'identifier les différents enjeux de déplacements de la faune sur le territoire des Contamines-Monjoie.

La majeure partie du territoire est naturelle et donc très perméables aux déplacements de la faune : les secteur de la RNN/Natura 2000 et des ZNIEFF.

Les enjeux sont, par contre, plus importants dans la vallée où la pression de l'urbanisation est forte et où les déplacements pour la faune sont déjà très contraints :

- L'enjeu le plus important est le maintien de la Trame Bleue du Bon Nant et de ses affluents. En effet, la présence de seuils et de la future station hydroélectrique nuisent à la continuité piscicole du cours d'eau en limitant les déplacements des populations entre l'amont et l'aval du cours d'eau. Cette Trame Bleue est également menacée sur les berges du Bon Nant où la ripisylve, qui permet le déplacement des espèces terrestres, est menacée par l'urbanisation proche. **La préservation de cette Trame Bleue est un enjeu fort pour le maintien des continuités écologiques.**
- Le second enjeu concerne la Trame Verte du territoire. En effet, le développement des boisements est contraint entre le Bon Nant et la zone de combat (limite en altitude pour le développement de hauts ligneux). L'urbanisation menace la Trame verte en remontant sur les versants des reliefs. La perméabilité est pour l'instant assurée pour les prochaines années par la largeur des cordons boisés existants assurant les déplacements de la faune. **Concernant les continuités, la préservation de cette Trame est un enjeu qui a été défini comme modéré.**

4.4. Le paysage

L'approche paysagère des Contamines-Montjoie a pour objectifs de caractériser les composantes et ambiances paysagères et les perceptions visuelles du territoire communal, de comprendre les évolutions du paysage, et de repérer les structures et motifs paysager vecteurs d'identité, afin d'identifier les enjeux paysagers au regard du projet de développement, en termes de protection, de mise en valeur et de maîtrise de l'évolution des paysages.

Cette approche paysagère s'est appuyée sur :

- une analyse des données existantes : les 7 familles de paysages (DREAL Rhône-Alpes)
- l'exploitation des diverses données compilées dans l'étude, par thématiques (milieu naturel, activité agricole, cadre de vie...) qui participent à la qualification des composantes paysagères.
- des investigations de terrain qui ont permis d'apprécier les paysages et les perceptions visuelles du territoire communal

La Convention européenne du paysage, ouverte à la signature en octobre 2000, à Florence, est entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006. Elle aborde la question du paysage en privilégiant son utilité sociale :

« Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ... il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social ... ».

« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

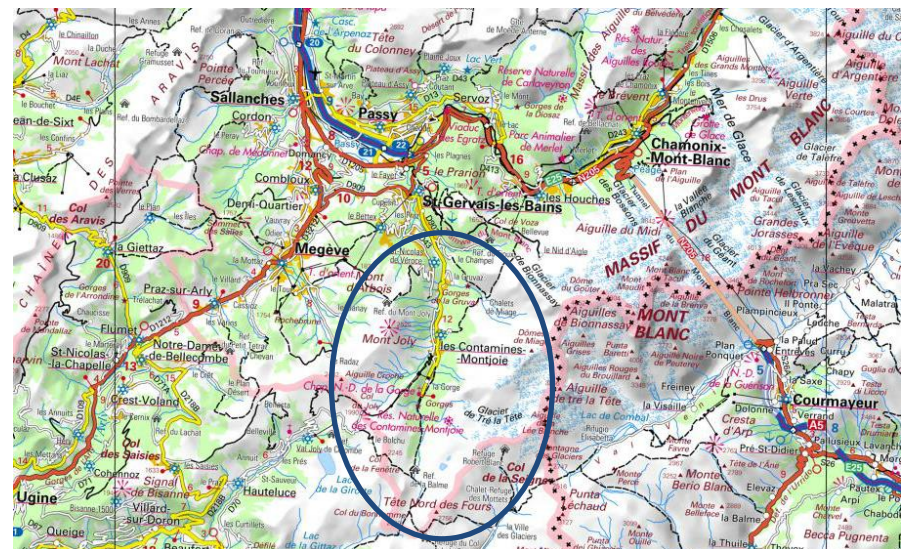
4.4.1. Contexte paysager

4.4.1.1. Les Contamines -Montjoie dans le grand paysage

Une vallée alpine au cœur des massifs emblématiques du Mont Blanc et du Mont Joly.



Source : www-capcampus-com



Source : IGN géoportail

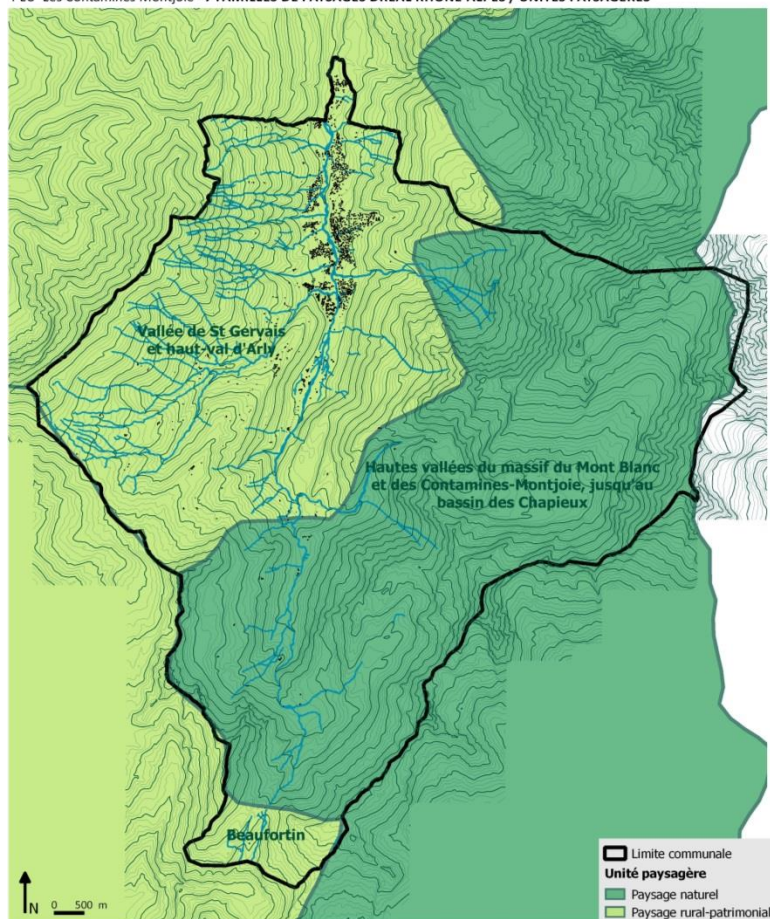
4.4.1.2. Unités paysagères de la DREAL Rhône-Alpes

Deux unités paysagères identifiées par la DREAL à l'échelle de la région Rhône-Alpes concernent la commune :

L'unité de la vallée de Saint-Gervais et du haut Val d'Arly : vallée alpine étroite où coule le Bon Nant, dominée à l'Ouest par le Mont Joly et à l'Est par les Dômes de Miage et le massif du Mont-Blanc.

L'unité des hautes vallées du massif du Mont Blanc et des Contamines-Montjoie : paysages de haute montagne marqués par les sommets et glaciers les plus hauts d'Europe.

PLU Les Contamines Montjoie - 7 FAMILLES DE PAYSAGES DREAL RHONE-ALPES / UNITES PAYSAGERES



Sites & Paysages - Juin 2015 / Sources : Cadastre RGD - IGN BD Alt - IGN BD Topo - DREAL Rhône-Alpes - GEORHONEALPES

4.4.1.3. Sites classés et inscrits

Des sites qui reconnaissent la qualité et le caractère remarquable voire exceptionnel des paysages sur la quasi-totalité de la commune.

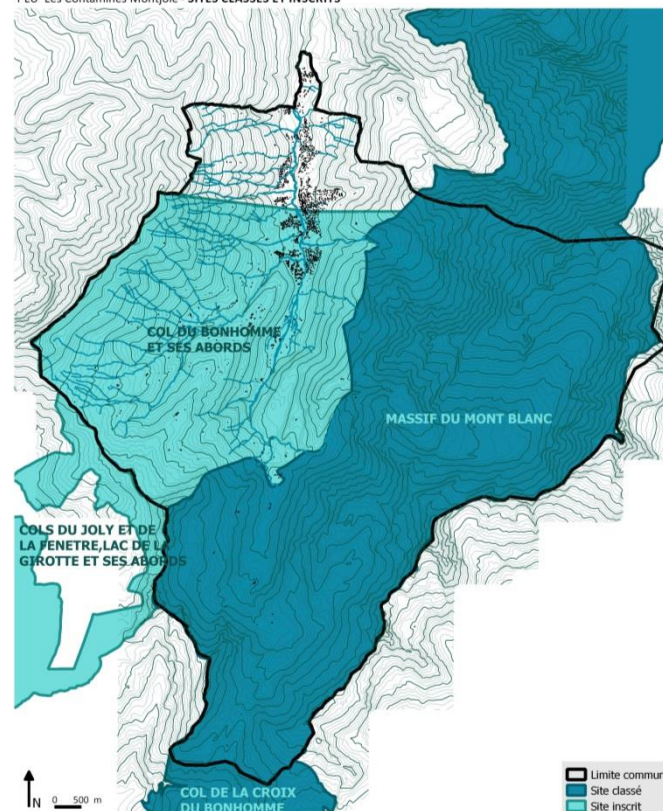
Site classé du Massif du Mont Blanc

Des images de nature pure et inaccessible, sommets les plus hauts d'Europe, glaciers immenses, magie des lieux...

Le site du massif du Mont Blanc fait l'objet d'une demande de classement au patrimoine mondial de l'Unesco en tant que « site exceptionnel unique au monde » et en tant que haut lieu culturel, lieu de naissance et symbole de l'alpinisme.

Site inscrit du col du bonhomme et de ses abords

PLU Les Contamines Montjoie - SITES CLASSES ET INSCRITS



Sites & Paysages - Juin 2015 / Sources : Cadastre RGD - IGN BD Alt - IGN BD Topo - DREAL Rhône-Alpes - GEORHONEALPES

4.4.1.4. Représentations

A la fin du 18^e s./début 19^e s., les premiers visiteurs genevois et anglais qui se dirigent vers le « pays des glaciaires » immortalisent leurs émotions par des récits de voyages et des dessins.

La première ascension du Mont Blanc date de 1787.



Village des Contamines.



Chapelle Notre Dame de la Gorge.

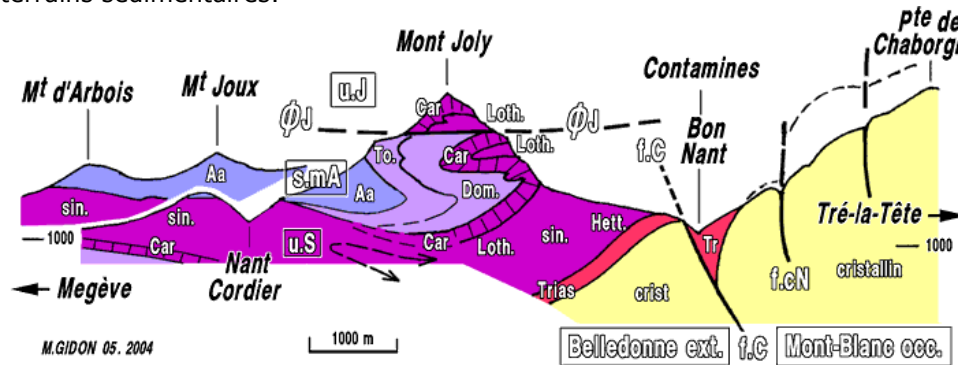


Glacier du Tretatete.

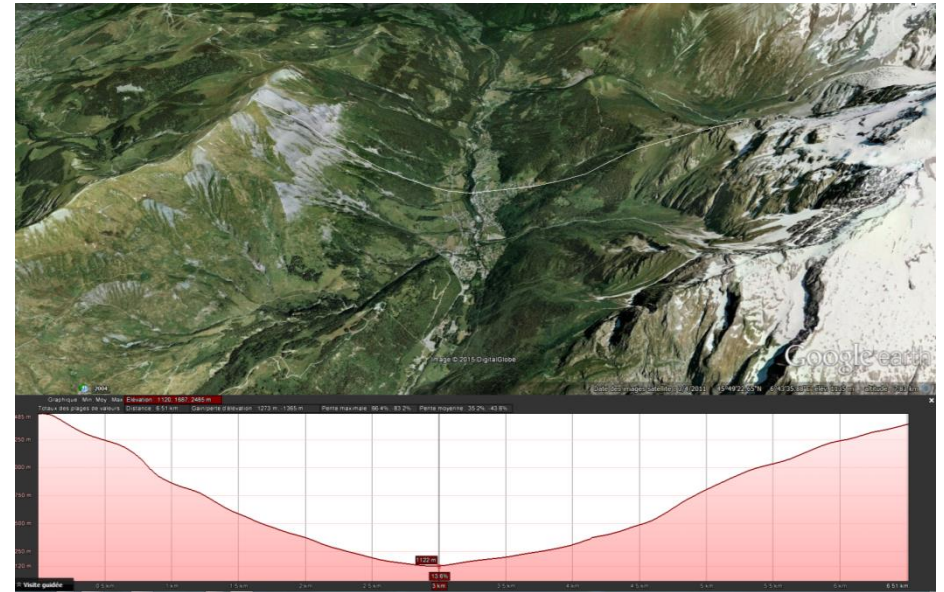
Lithographies Jean-Philippe Linck, vers 1810 (source : net)

4.4.2. Une vallée au cœur de la montagne

La vallée du Bon Nant (Val Montjoie), d'orientation proche du Nord-Sud, sépare deux versants assez différents d'un point de vue géologique : le versant oriental avec une prédominance des affleurements cristallins (Massif du Mont Blanc) et le versant occidental quasi entièrement formé de terrains sédimentaires (Mont Joly). Le village des Contamines s'inscrit dans un secteur relativement ouvert de la vallée, correspondant à une bande de terrains sédimentaires.



Source : GéolAlp (net) : Coupe d'ensemble du chaînon du Mont-Joly et de ses abords
 u.J = unité du Joly f.C = prolongement méridional probable de la faille de Chamonix.



Source : google earth

4.4.2.1. La topographie

La topographie :

- s'étage de 990m à 3 880m, avec des versants pentus et un fond de vallée très étroit
- génère des vues remarquables dominées et dominantes selon les situations, vers le cadre montagnard ou vers la vallée
- dessine des lignes de force structurantes, orientées prioritairement N-S (axe de la vallée) et NE-SO (lignes de crête principales).

La vallée est cadrée, de toutes parts, par des sommets et cols emblématiques, qui forment autant de points repère et points d'appel :

- À l'est, haute montagne : Dômes de Miage (3673 m) et Aiguille de Bionnassay (4 052 m), situés dans le massif du Mont-Blanc, en glace toute l'année...
- À l'ouest : Mont Joly (2 525 m). Le sommet des pistes, situé sur les pentes de l'aiguille Croche, offre un panorama sur le massif du Mont-Blanc, la chaîne des Aravis et la vallée du Beaufortain...
- Au sud : le Col du Bonhomme...

4.4.3. Composantes paysagères

Des **paysages naturels** dominants qui occupent quasiment 95% du territoire communal : forte présence visuelle des versants boisés qui cernent le val du Bon Nant (fronts visuels) et des sommets qui attirent et focalisent les regards (point repère, sommets emblématiques). Des paysages naturels (forêts, pelouses et alpages, roches...) d'une grande richesse qui déclinent des ambiances diversifiées.

Une **composante agricole** encore présente (prairies, alpages) qui qualifie fortement le paysage des Contamines : identification du val du Bon Nant dans le grand paysage, ambiance rurale de montagne, ouverture de vues et lisibilité du paysage, identité forte. Une composante morcelée et fragmentée, peu à peu supplantée par la composante bâtie.

Un **bâti traditionnel** regroupé sous forme de hameaux, implantés sur les pentes douces du val, le long des deux routes principales. Un développement du **bâti récent** qui tend à fragiliser la structure paysagère (prolongement et liaison entre les hameaux anciens) et à rendre difficile la lecture des hameaux dans le paysage. Le bâti récent tend également à banaliser les lieux par les formes urbaines employées, en rupture avec les formes traditionnelles...



Une **composante touristique** présente à travers les complexes immobiliers, les résidences secondaires, les stationnements aux départs des remontées mécaniques, les commerces... Les aménagements liés aux pistes et remontées mécaniques (tranchées dans le couvert forestier, incidences visuelles) sont perceptibles mais ne constituent pas des zones de focalisation du regard et d'impact paysager majeur. La majeure partie du domaine skiable étant implantée au-delà de la couverture forestière. Les espaces touristiques dédiés au ski de fond ou au tourisme estival restent peu présents visuellement dans le grand paysage et forment des entités où les ambiances se découvrent en perceptions internes.

> Des **ambiances de montagne affirmées** (cadre paysager, espaces agricoles, bâtis traditionnels, perceptions visuelles...) et marquées par les **ambiances touristiques et résidentielles**

> Une **lisibilité paysagère qui s'atténue** : continuum bâti (perte coupures vertes et espaces de transition forêt/bâti par ex.), fermeture du paysage et perte de vues et d'appréhension globale du territoire, banalisation des espaces

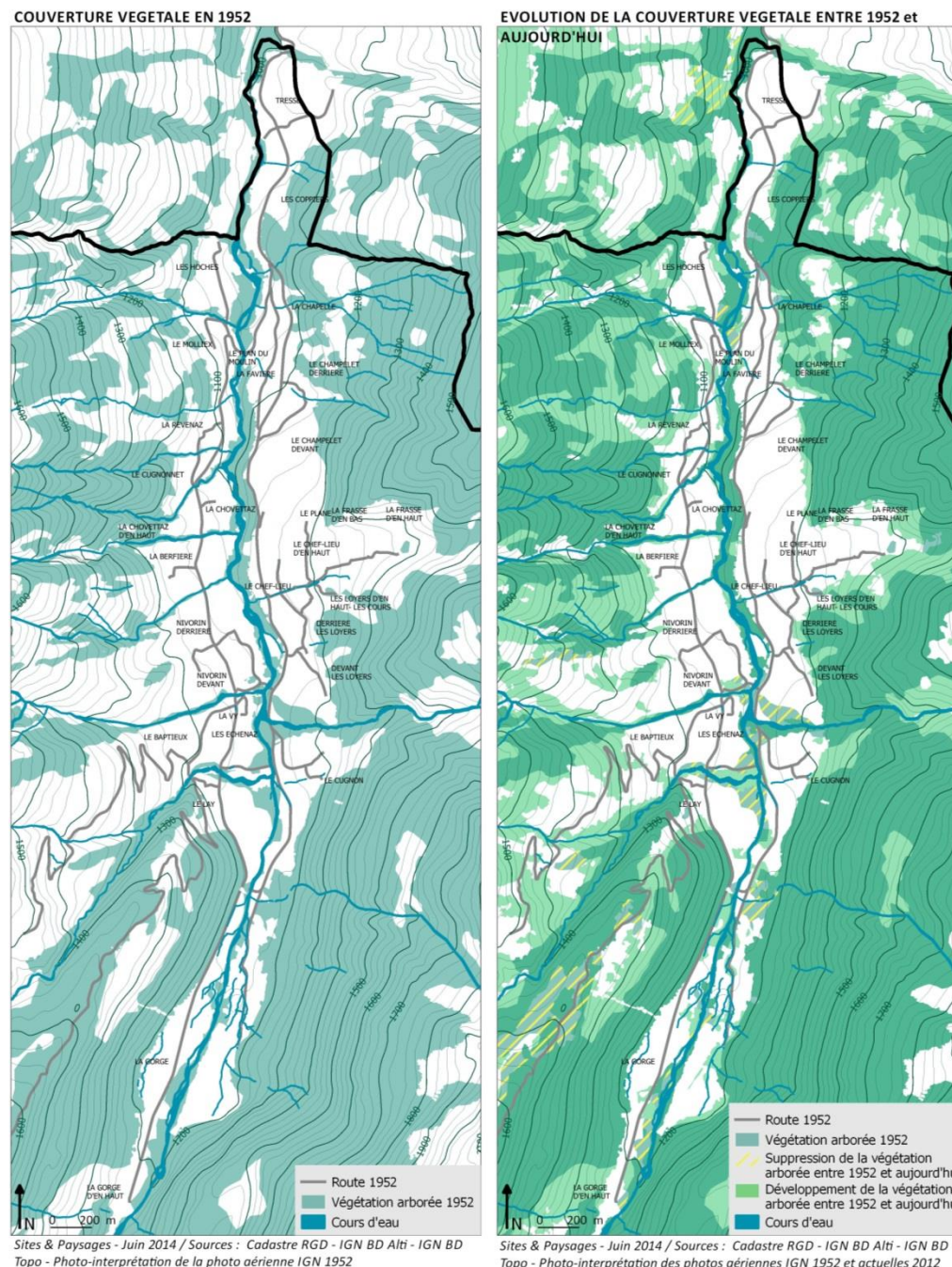
4.4.4. Evolutions du paysage

4.4.4.1. Evolution des espaces boisés entre 1952 et aujourd'hui

L'analyse comparée de photos aériennes anciennes (1952) et actuelles, sur l'entité « val » montre un développement de la forêt sur les versants en lien avec la déprise agricole.

- La lisière forestière basse est relativement stable.
- Le versant Est présentait, en 1952, un couvert forestier relativement continu : la forêt s'est essentiellement développée sur les enclaves agricoles existantes et est « descendue » dans la combe de la Frasse
- Le versant Ouest présentait une alternance d'espaces boisés et d'espaces ouverts, qui soulignait généralement la présence de combes et ruisseaux : la forêt a comblé les espaces ouverts pour générer un couvert quasi continu sur le versant.
- Les ripisylves (espaces boisés le long des cours d'eau) se sont légèrement épaissies. Les espaces agricoles présentaient quelques structures arborées (arbres isolés, haies, alignements) qui sont généralement encore présentes aujourd'hui.
- Certains espaces boisés ont été supprimés entre 1952 et aujourd'hui, en lien essentiellement avec l'urbanisation et la création d'espaces touristiques.

Sur la portion de territoire communal analysée, le couvert forestier est passé approximativement de 1680 ha à 2250 ha, soit une progression de 570 ha (+35%).



4.4.4.2. Evolution des espaces bâtis entre 1952 et aujourd'hui

En 1952, les différents hameaux des Contamines sont bien lisibles et identifiables, séparés les uns des autres par des espaces agricoles ouverts. Chaque hameau est implanté à mi-chemin entre le Bon Nant à l'aval et la lisière forestière à l'amont. Ainsi, la « ceinture agricole » qui les cerne participe à leur identification paysagère. En rive gauche, les hameaux, implantés entre les cours d'eau, s'égrènent le long de la route du Plan du Moulin. En rive droite, l'implantation des hameaux est moins régulière du fait d'une géomorphologie différente. Le Chef-lieu et Les Loyers se distinguent par un regroupement plus important.

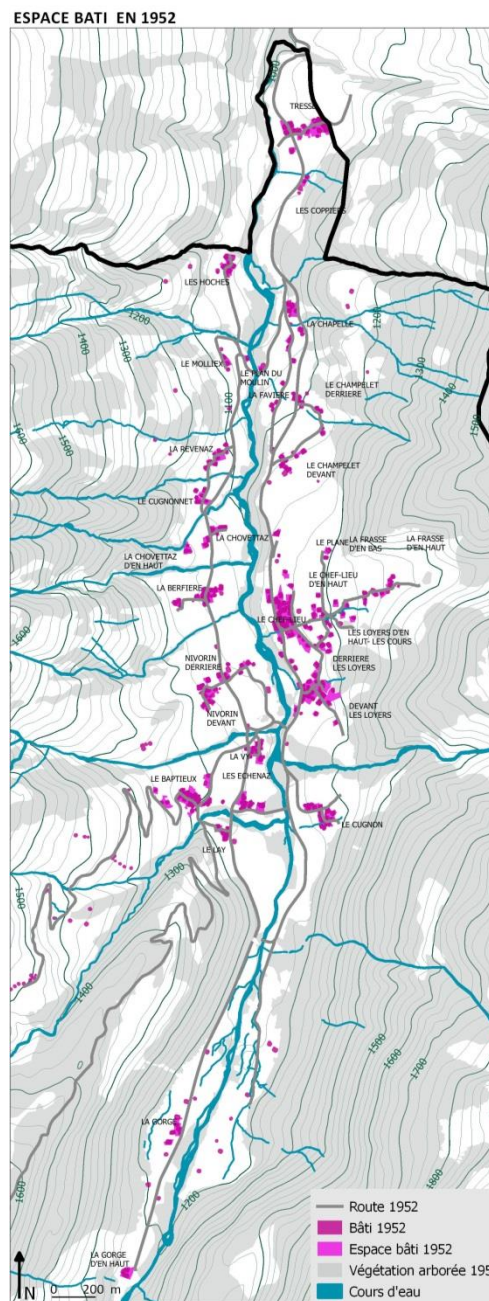
Entre 1952 et aujourd'hui, la commune connaît un fort développement, en lien avec l'activité touristique. Le bâti s'est développé :

- dans le prolongement des hameaux existants
- le long des routes,
- vers le Bon Nant en aval et jusqu'à la lisière forestière en amont
- sur des espaces agricoles vierges de construction pour les ensembles touristiques

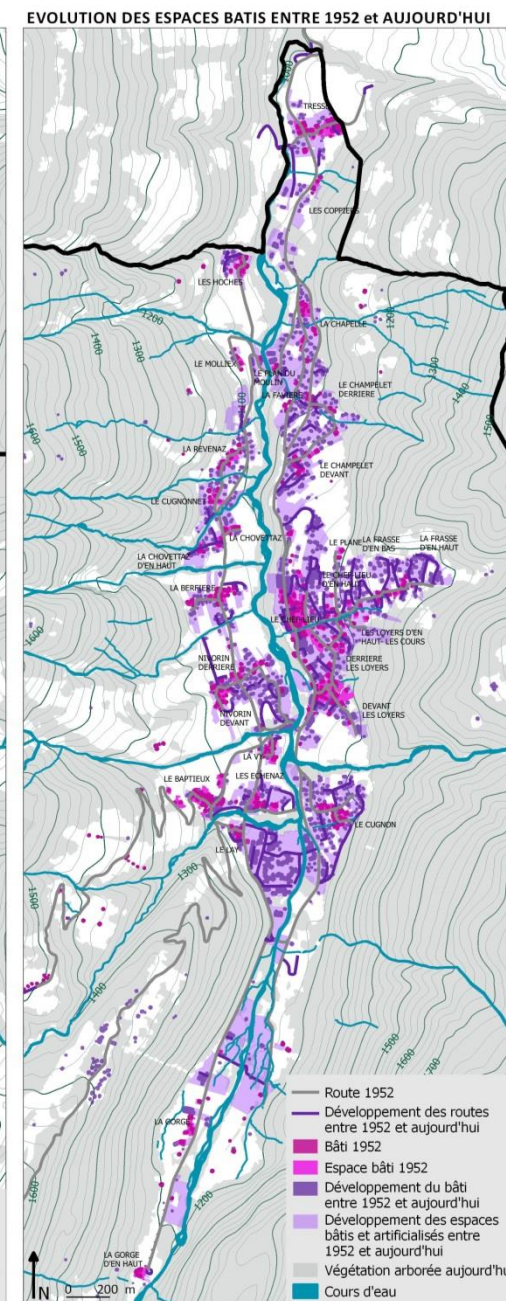
Il en résulte :

- le regroupement de certains hameaux entre eux et donc la perte de lisibilité paysagère (identification visuelle des hameaux)
- une grande occupation de l'espace du val par le bâti, effaçant les transitions entre bâti, forêt, ruisseau...
- une fermeture du paysage

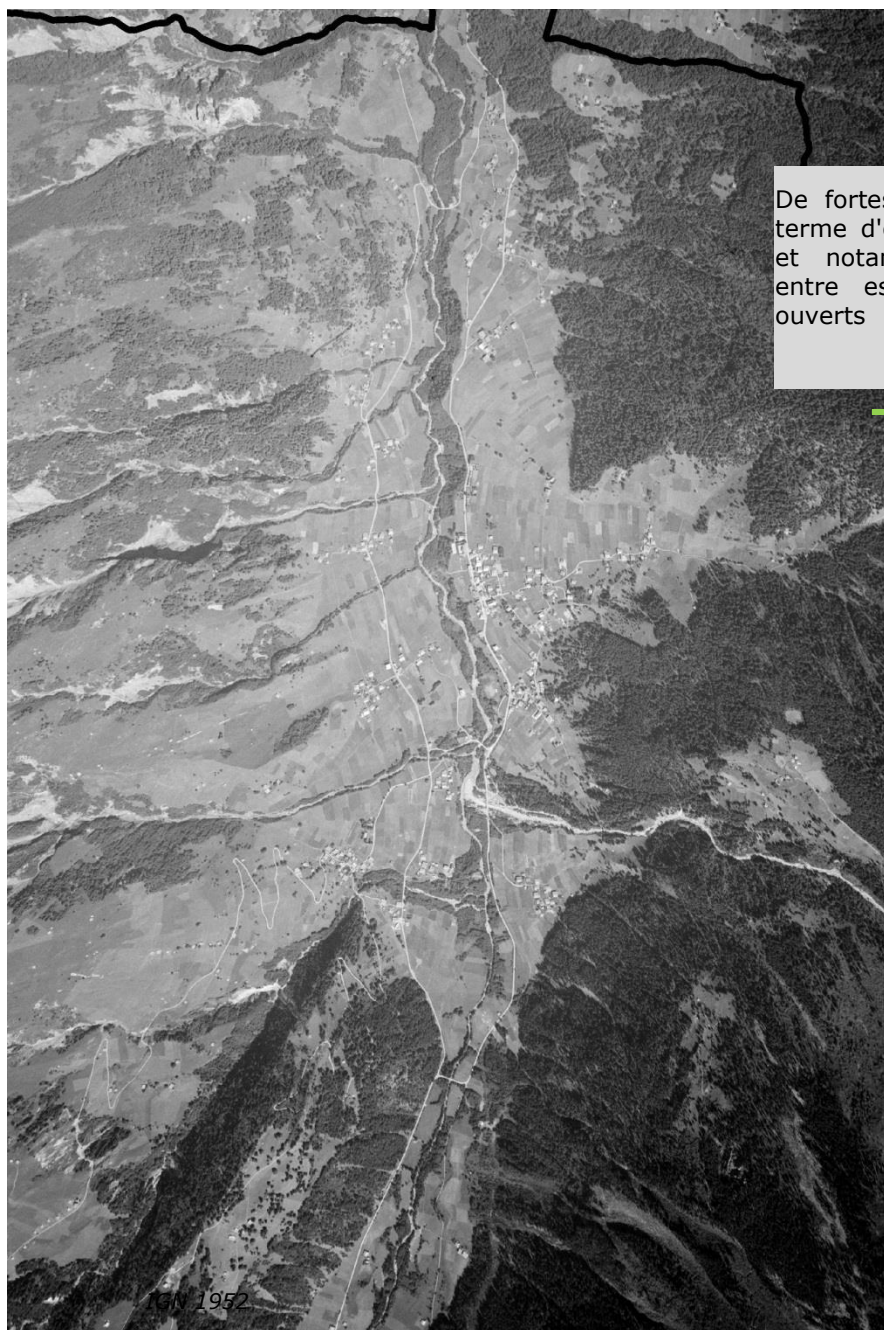
Sur la portion de territoire communal analysée, l'espace artificialisé (essentiellement bâti) est passé approximativement de 19.7 ha à 135.7 ha, soit une progression de 116 ha (+590% !).



Sites & Paysages - Juin 2014 / Sources : Cadastre RGD - IGN BD Alti - IGN BD Topo - Photo-interprétation de la photo aérienne IGN 1952



Sites & Paysages - Juin 2014 / Sources : Cadastre RGD - IGN BD Alti - IGN BD Topo - Photo-interprétation des photos aériennes IGN 1952 et actuelles 2012



De fortes modifications en
terme d'occupations du sol
et notamment d'équilibre
entre espaces fermés et
ouverts



4.4.4.3. Evolution des paysages entre le début du 20^e siècle et aujourd'hui



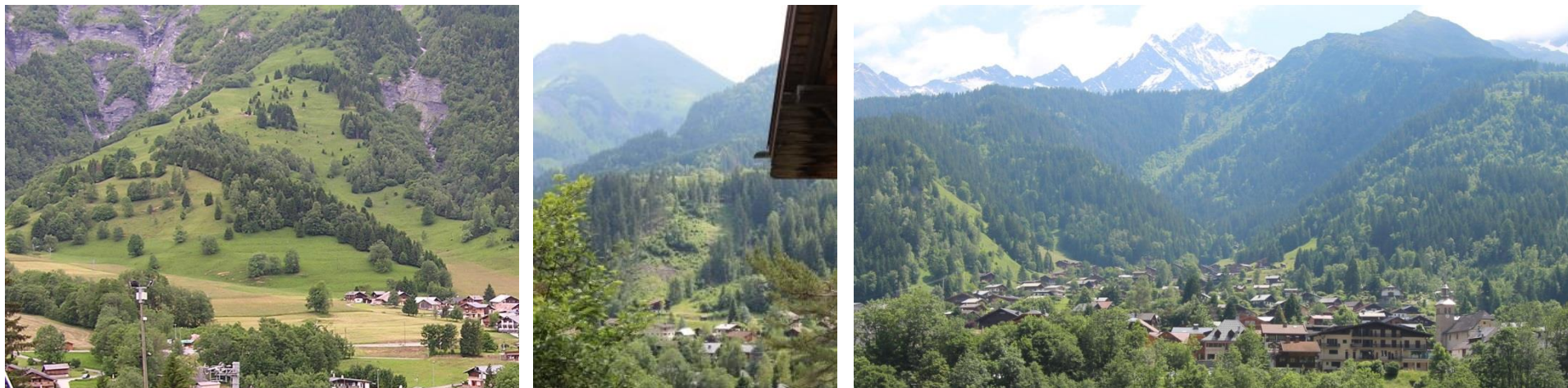


> **Fermeture du paysage** par le double phénomène d'avancée des bois (forêt en pied de versant et des boisements rivulaires du Bon Nant) et de développement du bâti et de sa végétation associée.

> **Perte de lisibilité du paysage** : les groupements bâtis sont moins identifiables, le bâti se rapproche de la lisière forestière, les espaces ouverts de présentation et lecture du bâti sont restreints.

Enjeux

- L'équilibre, notamment dans l'unité paysagère du val, entre espaces agricoles ouverts et espaces fermés bâtis et forestiers
- Le rapprochement des lisières forestières en pied de versant vers les espaces bâtis
- L'étalement du bâti sur les espaces ouverts vers la forêt et les ripisylves
- L'ouverture et la lisibilité du paysage



Fermeture du paysage par avancée de la forêt et étalement du bâti

4.4.5. Perceptions visuelles

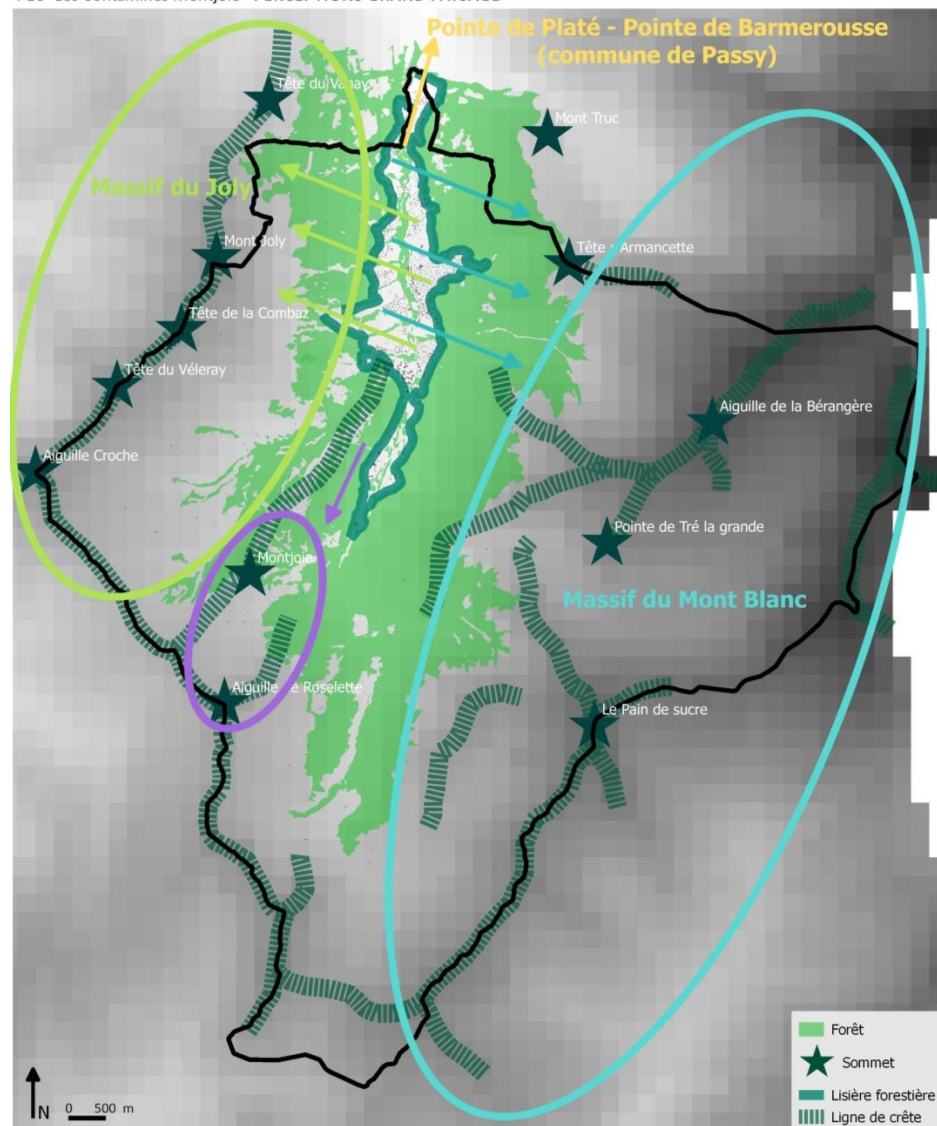
Le val du Bon Nant est cadré par les versants boisés surmontés de roches, alpages et sommets qui attirent les regards. Ce contexte géographique, géomorphologique et paysager génère :

- Des pentes relativement douces dans l'entité « val » qui ouvrent des vues remarquables sur le grand paysage, les massifs et sommets
- Des fronts visuels forestiers ou topographiques relativement proches, qui confèrent au val une échelle plutôt petite
- Des lignes de crête qui cadrent le territoire communal.

Divers types de perceptions visuelles sont identifiées selon la situation sur la commune :

- Des vues plongeantes exceptionnelles depuis les crêtes et sommets environnants. Des perceptions réservées aux randonneurs/skieurs...
- Des vues dominantes remarquables sur le val depuis les premières pentes des versants
- Des ouvertures visuelles remarquables depuis le val vers les sommets environnants (vues dominées), vers les premières pentes agricoles et boisées (fronts visuels) et vers les ensembles bâtis.
- Des points d'appel du regard formé par le bâti : l'église du chef-lieu notamment

PLU Les Contamines Montjoie - PERCEPTIONS GRAND PAYSAGE



Sites & Paysages - Septembre 2015 / Sources : Cadastre RGD - IGN BD Alti - IGN BD Topo - MNT